

Marché public de Travaux

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)



Maître de l'ouvrage

COMMUNE DE NEULLÉ PONT PIERRE

Réalisation de travaux de Toitures et de Zinguerie pour la Salle des Fêtes

Marché passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics

Pouvoir adjudicateur

Monsieur le Maire de Neullé Pont Pierre

Comptable public assignataire des paiements

M. le comptable de la Commune de Neullé Pont Pierre

ACTE D'ENGAGEMENT

**Marché de réalisation de travaux de Toitures (petite surface)
et de Zinguerie pour la Salle des Fêtes**

I. CONTRACTANT

Je soussigné (prénom, nom)	
agissant en qualité de (qualité)	
représentant (raison sociale)	
adresse	
téléphone	
télécopie	
adresse électronique	
inscrite au Registre du Commerce ou Répertoire des Métiers de	
n° SIRET - SIREN	

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCP) et des documents qui y sont mentionnés et après avoir produit les pièces administratives exigées,

Affirme

sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons ne tombe sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du code des marchés publics,

1 - M'engage, sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies dans le CCP.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixées par le CCP.

2 - Demande que le maître de l'ouvrage se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de :

.....
sous le numéro :.....
à

(Ci-joint, un original du RIB ou RIP)

3 Affirme que je ne tombe pas sous le coup de l'interdiction de soumissionner à un marché public conformément à l'article 38 de l'ordonnance 2005-649 du 6 Juin 2005 et de l'article 29 de la loi n° 2005-102 du 11 Février 2005,

4 - Atteste sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143-3, L 143-5 et L 620-3 du Code du Travail, ou des règles équivalentes dans les pays auxquels ils sont rattachés.

II PRIX

Les travaux seront réglés par application des prix unitaires figurant sur le bordereau des prix annexé à l'acte d'engagement.

III DÉLAI DE PAIEMENT

Le délai maximum de paiement, sur lequel l'acheteur s'engage, est de 30 jours.

IV COMMENCEMENT DU MARCHÉ

Le marché débute à la date de notification du marché et s'achèvera à la réception des travaux, au plus tard le 4 juin.

Fait en un seul original

À, le.....

Mention manuscrite (lu et approuvé)

Signature et cachet

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

À Neuillé Pont Pierre, le

M CHASTELLIER